

1 - Comment accéder à une chaîne optionnelle / payante ?

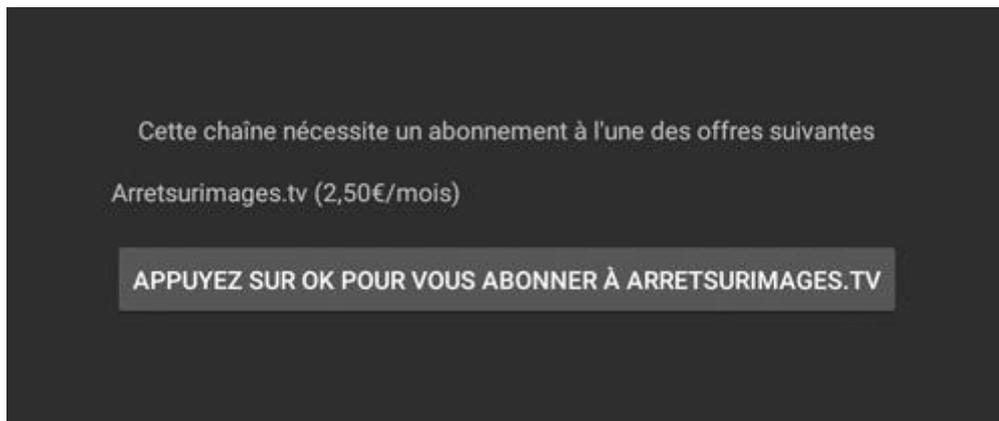
En plus des nombreuses chaînes incluses dans votre abonnement Free Haut Débit, il en existe un certain nombre accessibles via un abonnement payant.

Lorsque vous parcourez les chaînes (à l'aide des touches PRG) , celles-ci sont caractérisées par un petit sigle € :



*La chaîne **Arretsurimages.tv** est indiquée comme optionnelle/payante.*

Pour en connaître le tarif mensuel, une fois le curseur positionné sur la chaîne appuyez sur la **touche OK** de la télécommande :



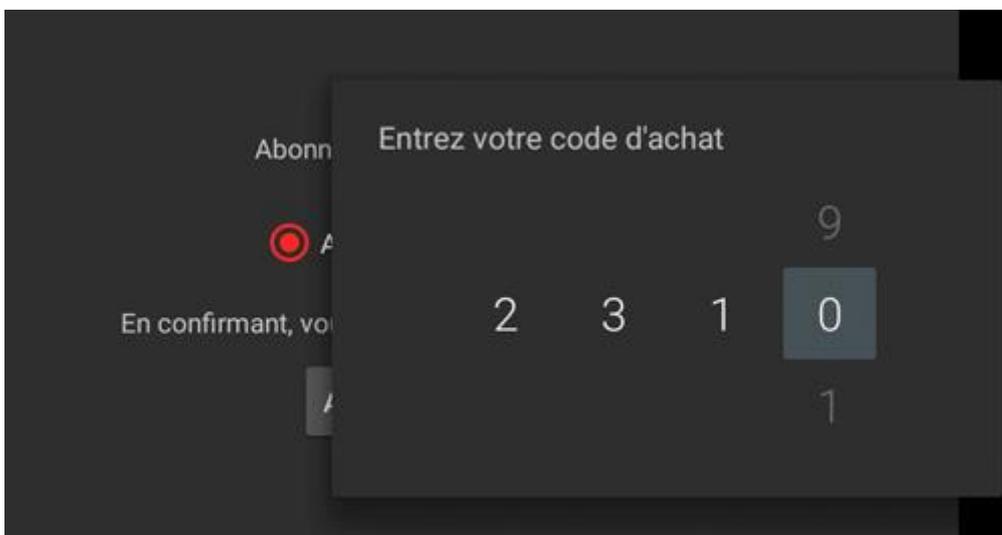
Ici, le tarif est de 2,50 € / mois.

Si vous décidez de vous abonner à la chaîne, appuyez de nouveau sur la **touche OK**.

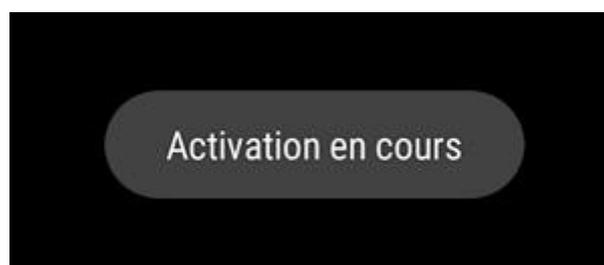


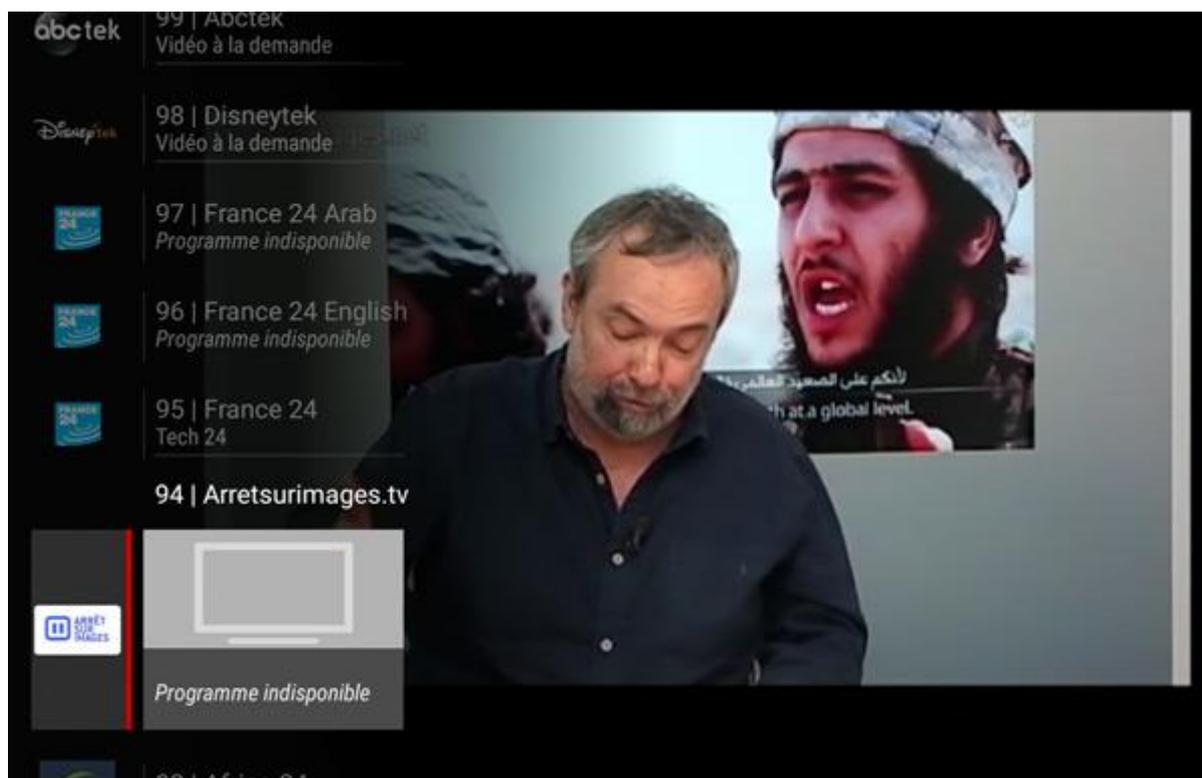
Saisissez le Code d'achat défini lors de la première initialisation de votre Freebox (4 chiffres) puis confirmez.

Afin de valider votre demande et pour des raisons de sécurité, votre **Code d'achat** vous sera demandé :



L'activation prend quelques secondes et la chaîne est disponible.





Sauf chaînes du groupe Canal+, toutes les chaînes optionnelles payantes sont ajoutées à votre facture Free Haut Débit mensuelle.

L'abonnement à une chaîne entraîne un engagement sur le mois de sa souscription, cela signifie que vous ne pourrez pas résilier l'abonnement à cette chaîne pendant le mois de la souscription.

2 - Comment annuler l'accès à une chaîne optionnelle / payante ?

La gestion des abonnements aux chaînes télévisées s'opère depuis n'importe quelle chaîne : appuyez simplement sur la touche OK puis rendez-vous dans **Options Freebox TV > Gérer mon compte** puis **Gestion de mes abonnements**.



Gérer mon compte, dans le sous-menu Options Freebox TV



Gestion des abonnements (pour des raisons de sécurité, votre code d'achat vous sera demandé afin d'y accéder)



Vous pouvez choisir l'arrêt de la chaîne dans la foulée (immédiatement) ou à la fin du mois. Dans les 2 cas, l'abonnement reste facturé jusqu'à la fin du mois en cours.

Entrez votre code d'achat puis confirmez pour valider votre demande :



Si l'abonnement de votre chaîne est soumis à un engagement, il sera alors grisé et vous ne pourrez le résilier pour le moment.
